



Le 02 avril 2023

## Stop à la répression syndicale

# MOTION DE SOUTIEN

## Aux 5 représentants du syndicat départemental CGT FAPT des Pyrénées Orientales et au représentant SUD Poste 66

Depuis le 19 Janvier 2023, des milliers de salariés sont légitimement mobilisés par la grève et dans les manifestations, à l'appel de l'intersyndicale contre le projet de réforme des retraites proposé par le gouvernement et son passage en force par le 49.3.

Depuis le 21 mars, les salariés des Pyrénées-Orientales de La Poste courrier et réseau ont décidé collectivement d'un piquet de grève devant le site de la PPDC de Perpignan, nuit et jour, pour manifester leur opposition à cette réforme et exiger des négociations sur les revendications locales.

Plutôt que de négocier, La Poste a décidé d'agir comme nos gouvernants par le mépris et la répression.

5 représentants du syndicat départemental CGT FAPT des Pyrénées Orientales et 1 représentant du syndicat SUD Poste 66 sont assignés au tribunal par La Poste à titre individuel, pour avoir pris leurs responsabilités et accompagner les grévistes dans leur lutte.

**Les syndicats CNT Poste 66, CGT FAPT 66 et SUD Poste 66 dénoncent avec la plus grande vigueur l'atteinte au droit de grève et à la criminalisation de l'action syndicale et exige l'arrêt des assignations et l'engagement qu'aucune sanction disciplinaire ne soit réalisée à l'encontre de ces représentants.**

### Motion à transmettre à :

- La DEX Occitanie [gilbert.brasy@laposte.fr](mailto:gilbert.brasy@laposte.fr)
- La Direction Opérationnelle [claude.calmes@laposte.fr](mailto:claude.calmes@laposte.fr)
- La Fédération CGT FAPT : [luttés@cgt-fapt.fr](mailto:luttés@cgt-fapt.fr)
- La CGT FAPT 66 [cgtptt.66@orange.fr](mailto:cgtptt.66@orange.fr)